

SYNTHÈSE RAPPORT ANNUEL 2024

sur le prix et la qualité du service public
de collecte des déchets ménagers et assimilés



LE TERRITOIRE
de Roannais
Agglomération



40 communes



101 851 habitants



LES COMPÉTENCES



Roannais Agglomération ➔ Collecte des déchets ménagers et assimilés



Traitement des déchets ménagers et assimilés délégué au ➔ Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets du Roannais (SEEDR)

69 agents
au sein de la
direction déchets
ménagers



LES MISSIONS



LES MODES DE COLLECTE

En porte-à-porte



Ordures ménagères non recyclables



Emballages et papiers

En apport volontaire

Emballages et papiers



Verre



Déchets alimentaires



En déchèteries

4 déchèteries sur le territoire



LES PROJETS PHARES EN 2024

Mise en place du tri à la source des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, la Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets. Roannais Agglomération a choisi de mettre en place des abri-bacs pour collecter les déchets alimentaires, tout en poursuivant la massification du compostage individuel.



418
abri-bacs
installés



23 000
kits
remis



485
tonnes
collectés

Contrôle d'accès en déchèteries

L'agglomération a instauré un contrôle d'accès dans les déchèteries du territoire, avec l'installation de barrières.

Ce contrôle a pour objectifs d'interdire l'entrée des 4 déchèteries de Roannais Agglomération aux habitants extérieurs de l'agglomération et aux professionnels pour ne plus augmenter le coût de fonctionnement.

Un badge ou QR Code est nécessaire pour accéder aux 4 déchèteries.



31 000
demandes
traitées



LES CHIFFRES CLÉS 2024

Tonnages



47 240 tonnes
de déchets collectés
(sans les inertes : terre/gravats
et sans les dangereux)

Numéro Vert



13 826
appels



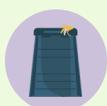
6 163
demandes de
bacs traités

Suivi de collecte



1 212
actions
effectuées

Prévention



749
composteurs
distribués

Actions de sensibilisation



74
interventions



4 064
personnes
sensibilisées

Parc roulant



1 526
interventions
réalisées

Encombrants



5 126
RDV pris

LES INDICATEURS TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Impacts de la réorganisation des systèmes de collecte (Chiffres 2022 VS 2024)



+80 % d'emballages
ménagers recyclables



-35 %
d'ordures ménagères

Les tonnages

15 137 tonnes
d'ordures
ménagères
collectées



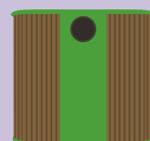
-14,50 %
de baisse par
rapport à 2023

6 453 tonnes
d'emballages
et papiers
collectées



+23 %
de hausse par
rapport à 2023

3 598 tonnes
de verre
collectées



+3 %
de hausse par
rapport à 2023

21 736 tonnes
collectées en
déchèteries
(hors inertes)



+12 %
de hausse par
rapport à 2023

Les circuits de traitement



Acheminement à
**l'Installation de Stockage de
Déchets Non Dangereux** à
Cusset (03)



Acheminement et tri des
déchets à **l'usine de tri** à
Chassieu (69)



Acheminement à la **Verrerie** à
Saint-Romain-le-Puy (42)

LES INDICATEURS FINANCIERS

9 %
taux de la Taxe
d'Enlèvement des
Ordures Ménagères
(TEOM)
depuis 2020

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, **basée sur la valeur locative du logement** et non en fonction du service rendu par le service de collecte.



Cette taxe est **destinée au financement de la collecte et du traitement intégral de la direction déchets ménagers** (collecte, tri, enfouissement, valorisation matière, charges de structure, etc.)



14 948 053 € de dépenses
figurant à la matrice des
coûts 2024



115,6 € HT/hab
coût complet tous flux
confondus en 2024

LES PERSPECTIVES 2025

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

L'agglomération a adopté son PLPDMA 2025-2030 pour réduire la production de déchets sur son territoire.



7 axes comptabilisant au total **35 actions** à mettre en œuvre.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS (PLDA)

Objectifs :

Réduire les déchets abandonnés

Favoriser le geste de tri

Améliorer le cadre de vie des habitants



En 2025, Roannais Agglomération élaborera le plan d'actions qui s'articulera autour des axes d'amélioration à mettre en œuvre sur les aspects techniques et les aspects de communication.

Consulter le rapport annuel complet sur : aggloroanne.fr

roannais
AGGLOMERATION

N° vert 0 800 17 34 50

APPEL GRATUIT DU LUNDI AU JEUDI DE 8H À 16H30 ET LE VENDREDI DE 8H À 12H